

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 décembre 2012**  
~~~~~

**REQUALIFICATION DES RUES DU COEUR URBAIN DE LA COMMUNE D'ANIANE  
PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 décembre 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou  
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Mme Florence QUINONERO, Madame Monique GIBERT -M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

Excusés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Claude BEDES, M. Robert SIEGEL

Absents :

M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE

|             |               |              |                                     |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 25 | Présents : 40 | Votants : 40 | Pour 40<br>Contre 0<br>Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu qu'au mois de mai 2011, la commune d'Aniane a sollicité les services de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour étudier la mise en œuvre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet de requalification des rues du cœur ancien de la commune : rue Porte de Saint Guilhem, rue Porte de Saint Jean, abords de la Chapelle des Pénitents, boulevard Saint Jean, rue du Mazel, rue Porte de Montpellier, Vu la délibération du 24 octobre 2011 par laquelle le Conseil communautaire a accepté la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de requalification des rues du cœur ancien d'Aniane,

Vu que ces rues correspondent aux axes les plus fréquentés par les habitants, et mènent aux curiosités et monuments historiques de la commune : Chapelle des Pénitents, Eglise Saint Sauveur, ancienne abbaye, place Etienne Sanier, Mairie et commerces,

Vu que les principaux enjeux et objectifs de l'opération, qui couvre une superficie d'environ 4 500 m<sup>2</sup> sont les suivants :

- La réfection de l'ensemble des revêtements afin d'améliorer les circulations piétonnes et routières et la qualité des espaces publics, et en mettant en œuvre des niveaux de traitements différents selon les rues,
- La création d'espace dédié à la circulation des piétons sur les rues le permettant ou circulation mixte dans les rues les plus étroites.
- La réfection du réseau d'eau potable dans sa globalité,
- La réfection complète des réseaux eaux usées,
- L'amélioration des réseaux eaux pluviales avec la mise en œuvre de réseaux surfaciques ou enterrés selon les rues et les emprises disponibles,
- La sécurisation et l'amélioration du carrefour du boulevard Saint Jean,
- L'organisation du stationnement notamment autour de la Chapelle des Pénitents,
- La mise en discrétion des espaces de tri sélectif par des systèmes enterrés.

Vu que l'opération a été divisée en trois phases :

- Phase I : Rue Porte de Saint-Guilhem et rue de la Porte de Saint-Jean,
- Phase II : Abords de la chapelle des Pénitents et boulevard Saint-Jean,
- Phase III : Rue Porte de Montpellier.

Vu que le groupement BET SERI – SELARL EUPALINOS – ART PAYSAGES a été mandaté au mois de février 2012 pour assurer les missions de maître d'œuvre de cette opération,

Vu que chacune des phases fait l'objet d'un contrat dans le cadre du marché,

Considérant que la rémunération provisoire est fixée comme suit :

- Marché de base : missions diagnostics et avant- projet sur l'emprise totale de l'opération et missions Projet, Direction de l'Exécution des travaux et Assistance aux Opérations de Réception sur la phase I pour un montant de 37 443,67 € HT,
- Tranche conditionnelle I : missions Projet, Direction de l'Exécution des travaux et Assistance aux Opérations de Réception sur la phase II pour un montant de 39 459,44 € HT,
- Tranche conditionnelle II : missions Projet, Direction de l'Exécution des travaux et Assistance aux Opérations de Réception sur la phase III pour un montant de 23 270,45 € HT.

Considérant qu'en phase avant-projet, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 872 000 € HT,

Considérant que des financements peuvent être sollicités auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, du Conseil Général de l'Hérault et d'Hérault Energie,

Considérant que le plan de financement annexé concerne uniquement la première phase des travaux à savoir la requalification des rues de Porte de Saint-Guilhem et Porte Saint-Jean,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement ci-dessous,

| DEPENSES  |                     |             | RECETTES  |                     |             |
|---|---------------------|-------------|---|---------------------|-------------|
| POSTES  | MONTANT (HT)        | TAUX        | FINANCEURS  | MONTANT (HT)        | TAUX        |
| Divers (levés topographiques, ...)                | 6 000,00 €          | 20%         | Dépenses déjà réalisées ou en cours de réalisation financées à 100% par la commune d'Aniane |                     |             |
| Maîtrise d'œuvre                                  | 24 000,00 €         | 80%         |   |                     |             |
| <b>sous total dépenses réalisées ou en cours</b>  | <b>30 000,00 €</b>  | <b>2%</b>   |   |                     |             |
| <b>Maîtrise d'œuvre</b>                           | <b>15 000,00 €</b>  | <b>3%</b>   | Union européenne  | 60 000,00 €         | 14%         |
| <b>Travaux</b>                                    | <b>360 000,00 €</b> | <b>94%</b>  | Etat  | 20 000,00 €         | 5%          |
| <b>Frais divers (CSIS, aéas, ...)</b>             | <b>25 000,00 €</b>  | <b>6%</b>   | Conseil régional Languedoc-Roussillon   | 100 000,00 €        | 23%         |
|   |                     |             | Conseil général de l'Hérault - eaux   | 13 500,00 €         | 3%          |
|   |                     |             | Conseil général de l'Hérault  | 40 000,00 €         | 9%          |
|   |                     |             | Hérault Energies  | 7 700,00 €          | 2%          |
| <b>sous-total dépenses non réalisées *</b>        | <b>400 000,00 €</b> | <b>93%</b>  | <b>PART FINANCEURS</b>  | <b>241 200,00 €</b> | <b>56%</b>  |
| * dépenses éligibles aux demandes de financements |                     |             | <b>PART COMMUNE Aniane</b>  | <b>188 800,00 €</b> | <b>44%</b>  |
| <b>TOTAL OPERATION HT</b>                         | <b>430 000,00 €</b> | <b>100%</b> | <b>TOTAL OPERATION HT</b>   | <b>430 000,00 €</b> | <b>100%</b> |
| <b>TOTAL OPERATION TTC</b>                        | <b>514 280,00 €</b> |             | <b>TOTAL OPERATION TTC</b>  | <b>514 280,00 €</b> |             |

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Europe, l'Etat, le Conseil Général de l'Hérault, le Conseil Régional Languedoc Roussillon, Hérault Energie et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
 N° 751 le 18/12/2012  
 Publication le 18/12/2012  
 Notification le 18/12/2012  
 DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
 Gignac, le 18/12/2012  
 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20121217-lmcl30288-DE-I-I  
 Le Président de la communauté de communes  
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

